

**DÉCISIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉALE  
(COMITÉ DE TRAVAIL DE TRANSITION)**

(en vertu l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique  
relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*)

**LE MARDI 17 MARS 2020**

**SALLE DES LYS**

**AIDE-MÉMOIRE**

**EST PRÉSENTE PAR VISIO-CONFÉRENCE**

Marie-Dominique Taillon, directrice générale

**SONT ABSENTS :**

M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles  
M. Gilles Lochet, directeur, Service des technologies de l'information  
M. Mathieu Bouffard, directeur adjoint, Service des ressources matérielles  
Mme Nicole Breault, directrice, Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes  
Me Sylvie Côté, directrice, Service des ressources humaines  
Mme Sophie Dubé, directrice, Service des ressources éducatives  
M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire  
Me Arianoush Moazzezi, coordonnatrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme France Blouin, directrice générale adjointe (visio-conférence)  
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint (visio-conférence)  
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint  
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint  
Me Jean-François Primeau, directeur intérimaire, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Johanne Caron, directrice, Service des ressources financières se joint pour l'étude de ses points (visio-conférence)

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La séance ouvre à 13 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

Retrait des points suivants :

5.3 École de Normandie – réfection et décontamination de la cour d'école

5.4 École Joseph-de-Sérigny – réfection de l'entrée électrique et installation de panneaux solaires

Décisions de la Directrice générale  
(Comité de travail de transition) – le 17 mars 2020  
Aide-mémoire [suite]

5.5 École spécialisée des Remparts – remplacement de l'entrée électrique et mise à niveau du drain pluvial

**3. ADOPTION DE L'AIDE-MÉMOIRE DU 3 MARS 2020**

Ce point est reporté.

**4. SUIVI DE L'AIDE-MÉMOIRE**

Ce point est reporté.

**5. FONCTION DU COMITÉ EXÉCUTIF EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**5.1. ÉCOLE ALTERNATIVE DES QUATRE-SAISONS – RÉFECTION DES MURS DE BRIQUE – PHASE 2**

Messieurs Hugo Clermont et Marc-André Petit font état de ce point lequel leur a préalablement été présenté par M. Éric Lafrance.

**8-DG-2019-2020**

**ÉCOLE ALTERNATIVE DES QUATRE-SAISONS – RÉFECTION DES MURS DE BRIQUE - PHASE 2**

**CONSIDÉRANT** que dix (10) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de travail de transition de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 004-004-45675 – École alternative des Quatre-Saisons – réfection des murs de brique – phase 2, soit accordé à l'entrepreneur « 9167-3376 Québec inc. / Maçonnerie Sutton (2006) » pour un montant total de 222 687,64 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 février 2020 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

**Décisions de la Directrice générale  
(Comité de travail de transition) – le 17 mars 2020  
Aide-mémoire [suite]**

Monsieur Hugo Clermont, directeur général adjoint, signe cette décision pour la directrice générale selon ce qui précède.

**5.2. ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE – MISE AUX NORMES DE LA CAFÉTÉRIAT – PHASE 2**

Messieurs Hugo Clermont et Marc-André Petit font état de ce point lequel leur a préalablement été présenté par M. Éric Lafrance.

**9-DG-2019-2020**

**ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE – MISE AUX NORMES DE LA CAFÉTÉRIA - PHASE 2**

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de travail de transition de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 085-240-44300 – École internationale Lucille-Teasdale – mise aux normes de la cafétéria – phase 2, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions Dougère inc. » pour un montant total de 496 500,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 3 mars 2020 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Monsieur Hugo Clermont, directeur général adjoint, signe cette décision pour la directrice générale selon ce qui précède.

**5.3. ÉCOLE DE NORMANDIE – RÉFECTION ET DÉCONTAMINATION DE LA COUR D'ÉCOLE**

Les documents en lien avec ce point n'ont pas été déposés. Point reporté à une rencontre ultérieure.

**5.4. ÉCOLE JOSEPH-DE-SÉRIGNY – RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES**

Les documents en lien avec ce point n'ont pas été déposés. Point reporté à une rencontre ultérieure.

**5.5. ÉCOLE SPÉCIALISÉE DES REMPARTS – REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET MISE À NIVEAU DU DRAIN PLUVIAL**

Les documents en lien avec ce point n'ont pas été déposés. Point reporté à une rencontre ultérieure.

**6. FONCTION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**6.1. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2019-2020**

Madame Johanne Caron présente le budget révisé, lequel ne contient aucune modification substantielle avec le budget initial. Les participants discutent le budget.

**6.2. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2019-2020 DES ÉTABLISSEMENTS**

Madame Johanne Caron présente le budget révisé des établissements, lequel ne contient aucune modification substantielle avec le budget initial. Les participants discutent le budget.

**6.3. AUTORISATION POUR SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES**

Mme Johanne Caron fait état de ce point

**10-DG-2019-2020**

**AUTORISATION POUR SIGNATURE DES CHEQUES ET EFFETS BANCAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'article 315 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (ci-après : La « Loi ») qui prévoit que le mandat des commissaires prend fin le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la résolution 32-CC-2014-2015 qui prévoit que la présidente de la Commission scolaire signe les chèques et que la directrice générale les contresigne;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 317 de la *Loi*, la directrice générale assume les fonctions du Conseil des commissaires, du Comité exécutif et des commissaires jusqu'au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des ressources financières;

**IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :**

1° **QU'À PARTIR DU 10 FÉVRIER 2020, TOUS LES CHÈQUES, ORDRE DE PAIEMENTS ET AUTRES DOCUMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN SOIENT SIGNÉS, POUR ET AU NOM DE LADITE COMMISSION SCOLAIRE, PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME MARIE-DOMINIQUE TAILLON, ET LA DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES, MADAME JOHANNE CARON;**

2° **QU'en l'absence de la directrice générale, les directeurs généraux adjoints, Monsieur Ghislain Plourde et Monsieur Marc-André Petit peuvent agir l'un ou l'autre, à titre de substitut;**

**Décisions de la Directrice générale  
(Comité de travail de transition) – le 17 mars 2020  
Aide-mémoire [suite]**

3° **QU'**en l'absence de la directrice du service des finances, la directrice du service des ressources humaines, Madame Sylvie Côté, puisse agir à titre de substitut.

Monsieur Hugo Clermont, directeur général adjoint, signe cette décision pour la directrice générale selon ce qui précède.

**6.4. ÉCOLE SAINTE-CLAIRE, B – MISE À NIVEAU DU SECTEUR DE L'ÉCOLE TOURTERELLE**

Messieurs Hugo Clermont et Marc-André Petit font état de ce point lequel leur a préalablement été présenté par M. Éric Lafrance.

**11-DG-2019-2020**

**ÉCOLE SAINTE-CLAIRE, B – MISE À NIVEAU DU SECTEUR DE L'ÉCOLE TOURTERELLE**

**CONSIDÉRANT** que dix (10) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de travail de transition de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :**

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 054-054-44317 – École Sainte-Claire, B – mise à niveau du secteur de l'École Tourterelle, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Genium inc. » pour un montant total de 961 429,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 27 février 2020 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Monsieur Hugo Clermont, directeur général adjoint, signe cette décision pour la directrice générale selon ce qui précède.

**7. FIN DE LA RÉUNION**

Les points étant écoulés, la réunion est levée.

Me Jean-François Primeau  
Secrétaire d'assemblée  
SSGACC